

DIRECTION NATIONALE DU GENIE RURAL

Résumé synthétique PGA

Le Programme Gouvernemental d'Aménagement Hydro-Agricole 2014-2018 est une réponse à la stratégie gouvernementale de croissance économique accélérée du Pays à travers l'agriculture irriguée conformément au Programme de société présenté à la population par son excellence le Président de la République « **Le Mali d'Abord** » et la **Déclaration de Politique Générale (DPG)** du Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale qui prévoit la réalisation, pour la **période 2014-2018**, de **100.000 ha d'aménagement hydro agricole** comprenant aussi bien les grands aménagements que des aménagements de Proximité.

Le but du programme est de développer l'aménagement progressif des zones recelant d'importantes potentialités hydro agricoles à l'instar des programmes d'aménagement de 30 000 ha (1997-2002), de 50 000 ha (2003-2007) et de 103 000 ha (2008-2012). Les superficies concernées portent sur 100 049 ha constitué de 52 201 ha avec maîtrise totale de l'eau (41 746 ha en zone Office du Niger) et 47 8480 ha avec la maîtrise partielle de l'eau.

Ses actions s'inscrivent en droite ligne du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté ainsi qu'aux différentes politiques et stratégies sous régionales en matière de développement de l'agriculture irriguée (UEMOA, PDDAA/NEPAD).

Les objectifs spécifiques sont de satisfaire les besoins alimentaires de la population estimée à environ 20 millions d'habitants en 2018 sur la base du taux d'accroissement de 3,6% (cf. RGPH 2009) et d'améliorer les rendements des cultures irriguées.

Ces aménagements se réaliseront dans toutes les régions et dans le District de Bamako suivant les résultats ci-après obtenus de la programmation des structures concernées : Kayes 8 389 ha; Koulikoro 3 142 ha; Sikasso 3 005 ha; Ségou 58 272 ha; Mopti 24 739 ha; Tombouctou 1442 ha; Gao 984 ha; Kidal 20ha; et District de Bamako 56 ha.

Le programme sera financé par le Gouvernement de la République du Mali et ses partenaires suivant des procédures convenables à toutes les parties pour un coût global évalué à près de **321.733.906.094 F CFA** dont **275.896.806.211 FCA** pour la maîtrise totale de l'eau et **45.837.099.883 FCFA** pour la maîtrise partielle de l'eau.

Il comprend deux volets : (i) les Grands Aménagements (GA) qui représentent dans le Programme 81 822 ha dont 48. 182 ha en maîtrise totale de l'eau pour la riziculture et 33 640ha de submersion contrôlée dans les plaines inondables; (ii) les Aménagements de Proximité (AP) qui en représentent 18 227ha dont 4 019 ha en maîtrise totale de l'eau (dont 859ha pour le maraîchage et l'horticulture), et 14 208 ha en maîtrise partielle constitué d'aménagements de bas-fonds, de mares, d'oueds, et d'oasis.

Il sera mise en œuvre par le Gouvernement de la République du Mali à travers: (i) les projets et Programmes financés par les partenaires bilatéraux et multilatéraux; (ii) les collectivités territoriales ; (iii) les professions agricoles.

La coordination et la supervision des actions du programme seront assurées par la Direction Nationale du Génie Rural.